Communauté de Communes des Sucs

Procès-Verbal

Conseil Communautaire

Jeudi 2 juillet 2026

A 19 h 30

Araules

Salle polyvalente

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sucs dûment convoqué s'est réuni à Araules sous la Présidence de M Arthur LIOGIER.
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 22 juin 2026.

Début de séance : 19h40

PRESENTS :
Mr Jean Claude ABRIAL, Mr Jean-Paul AULAGNIER, Mr Maxime AULAGNON, Mme Eveline BAYET, Mme Mylène BONCOMPAIN, Mr Pierre BONNET-SAHUC, Mr Jean-Pierre CHAPUIS, Louis CHAUDIER, Mme Andrée COTTE, Mme Marie-Aimée DEVUN PERBET, Mr Daniel DI-LITTA, Mme Nadine DUFOUR, Mme Isabelle DURSAP, Mme Marie-Paule GAMOND, Mme Amanda GERENTES, Mme Martine GIBERT, Mme Patricia GOUDARD, M David JANIN, Mr Arthur LIOGIER, Mme Huguette LIOGIER, Mr Gérard MALAQUI, Mr François MOALLIC, , Mme Elisabeth OUILLON PELLISSIER, Mme Maryse RIBEYRON, Mr Matthieu ROMEYER, Mme Sylvie ROUSSON GIRAUDON, Mme Julia SAHUC VALENTIN, Jean-Louis TRILLAND.

EXCUSES ET POUVOIRS :
Mr Thierry BONNEFOY donne pouvoir à Mme Julia SAHUC VALENTIN
Mr Lucas BROUSSELLE donne pouvoir à Mme Martine GIBERT
Mr Éric DUBOUCHET donne pouvoirs à Mr Gérard MALAQUI
Mr Gilbert BECHARD donne pouvoir à Mme Huguette LIOGIER

EXCUSE Mr Pierre ASTOR

NON EXCUSES Mr Frédéric KAUP, Mme Agnès NOUVET CELLE

Secrétaire de séance : Mme Amanda GERENTES

****

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

M Arthur LIOGIER présente le Procès-Verbal du 11 juin.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité **approuve** le Procès-verbal de la séance précédente.*

Fonds d'Investissement Local CCDS

Mme Elisabeth OUILLON-PELLISSIER présente les dossiers.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- approuve les attributions de subventions présentées ;
- autorise le versement des subventions ;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces aides.

Réserve foncière

Mme Elisabeth OUILLON-PELLISSIER présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- valide l'acquisition des parcelles AD 319, AD 320, AD 322 et AD 323 appartenant au département de la Haute-Loire, au prix de 0.30 € HT/m² ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition, ainsi qu'à la gestion du bien en partenariat avec la SAFER.

Fonds de concours CCDS 2024-2026 – Commune de Bessamorel
Mme Marie-Paule GAMOND présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de fonds de concours, au bénéfice de la Commune de Bessamorel, de 5 360 € pour le remplacement des huisseries du RDC de la salle des fêtes de Messinhac et de 5 655,51 € pour les travaux de voirie 2025.*

Ouverture de poste – centre aquatique
M. Arthur LIOGIER présente le dossier.

Mme Nadine DUFOUR fait part d'un problème avec un maitre-nageur. M Arthur LIOGIER confirme que la remarque a été remontée à la responsable du centre.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal 2e classe à TC au 01/09/2026.*

Entente Via Fluvia
Mme Sylvie ROUSSON – GIRAUDON présente le dossier.

M Jean-Paul AULAGNIER rappelle qu'il a été président de l'Entente. Il dit qu'il faut que les présidents s'investissent. Mme Sylvie ROUSSON a remarqué que le président actuel est impliqué. M Jean-Pierre CHAPUIS dit que la somme de 14 400€ est bien un maximum.
M Arthur LIOGIER dit que s'il y a des subventions, il y aura des décotes pour les intercommunalités. Le rapport de l'audit financier et l'évolution des politiques publiques permettront de déterminer le niveau d'engagement de la collectivité.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- valide la proposition de l'Entente Viafluvia pour l'année 2027 en prévoyant un budget maximum de 14 400 € ;
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant 2027 ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre ;
- valide les orientations futures en espérant le soutien des partenaires financiers et la nécessité ainsi de réduire les coûts pour les EPCI.

Logiciel Edit Yourself
Mme Sylvie ROUSSON – GIRAUDON présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- valide le contrat pour ce nouveau logiciel,
- autorise M. Le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

Saison culturelle du théâtre d'Yssingeaux
Mme Sylvie ROUSSON – GIRAUDON présente le dossier.

M Arthur LIOGIER précise que la procédure sera dématérialisée l'an prochain.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- valide la continuité du dispositif en 2026 en attendant la feuille de route communautaire ;
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

Dispositif de lutte contre le frelon asiatique
M Pierre BONNET-SAHUC présente le dossier.

Il précise qu'il s'agit de la destruction des nids dans le domaine privé, hors habitations. Il précise aussi que l'on est dans l'expérimentation. M Daniel Di Litta a évoqué le coût de 65€. Il demande combien cela coutera-t-il pour le privé. M Pierre Bonnet-Sahuc répond qu'il a vu des tarifs variables jusqu'à 250€. Il rajoute que la communication et le piégeage des fondatrice sont essentiels. M Arthur LIOGIER précise que la CCDS a été pionnière sur ce dossier sur le territoire, voire sur celui de la Haute-Loire. Il rappelle la conférence de presse le 08/07 prochain sur ce dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- valide le marché proposé avec la société DGF43, représenté par M. Antony JOUVE,
- valide le règlement intérieur du dispositif,
- valide la sollicitation d'un soutien financier auprès de l'Etat et partenaires éventuels,
- autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre du marché et du dispositif dans le temps.

CTEAC / Proposition d'avenant à la CTEAC pour prolonger d'1 an
M. Maxime AULAGNON présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la signature d'un avenant pour 1 an et charge le Président de le signer.*

France Services : Habilitation et formation Aidants Connect
Mme Amanda GERENTES présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la validation de cette formation et de son coût.*

Bébé en fête 2027 et carte Cœur des Sucs
Mme Amanda GERENTES présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la reconduction de l'évènement « Bébé en fête » pour 2027 et la nouveauté proposée.*

Scolaire / prévisionnel des aides parascolaires 2024-25
Mme Amanda GERENTES présente le dossier.

- *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en paiement à réception des justificatifs, pour l'attribution des aides parascolaires pour l'année scolaire 2025/26.*

Vœu : élaboration de la carte scolaire 2027 :
M. MOALLIC évoque l'Ecole Publique d'Araules qui a été fermée.
Il pense qu'il serait nécessaire de faire remonter cette problématique auprès instances supérieures. Une demande est faite pour que le sujet soit inscrit dans le PV. Mme Nadine DUFOUR rappelle la situation d'Araules.
M Arthur LIOGIER précise qu'au-delà de la fermeture d'une classe à Araules, le sujet a aussi concerné, sur les trois dernières années :

- Le collège Boris Vian à Retournac
- Le collège Jean Monnet à Yssingeaux
- L'école Théodore Monod à Retournac
- Les écoles d'Yssingeaux

M Arthur LIOGIER propose de prendre une position officielle par un vœu du Conseil Communautaire appelant l'Etat à une meilleure prise en compte de la situation locale et à une vigilance de sa part.

Le Conseil Communautaire apporte son soutien à l'ensemble des maires et des communes concernés par ces fermetures.
Il appelle en complément :

- A prendre en compte les spécificités géographiques, rurales et de moyenne montagne de

notre territoire, ainsi que les efforts déjà consentis ces dernières années,

- A la prise en compte de ces critères d'appréciation afin de préserver une offre scolaire de proximité, indispensable à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et à l'avenir de nos communes,
- A inviter la Direction académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Loire ainsi que le Rectorat, à porter un regard particulier sur le territoire des Sucs lors de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2027.

Le texte complet du vœu du Conseil Communautaire est jointe au présent PV.

En fin de séance, M Arthur LIOGIER rappelle les dates dans les communes pour travailler sur la feuille de route. Il indique qu'il va être organisé des groupes de travail dans les communes pour associer au maximum les Conseillers Municipaux

Fin de séance : 20h40

A Grazac,

Le 24 septembre 2026,

Le Président,
Arthur LIOGIER

La secrétaire de séance
Amanda GERENTES

VŒU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES SUCS

Pour une prise en compte des spécificités du territoire des Sucs dans l'élaboration de la carte scolaire 2027

Réuni le **2 juillet 2026**, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Sucs a souhaité adopter le présent vœu afin d'appeler l'État à porter une attention particulière à notre territoire lors de la préparation de la carte scolaire pour la rentrée 2027.

Le Conseil communautaire,

Considérant que la baisse de la démographie scolaire constitue une réalité nationale et que le Conseil communautaire comprend qu'elle puisse conduire l'Éducation nationale à adapter ses moyens d'enseignement ;

Considérant que, à l'échelle de l'Académie, le département de la Haute-Loire demeure globalement préservé dans les arbitrages opérés par le rectorat, comparativement à d'autres départements confrontés à des évolutions démographiques plus marquées ;

Considérant que les écoles privées sont également concernées par les fermetures de classe comme à Grazac en 2025,

Considérant toutefois que le territoire des Sucs a connu, ces trois dernières années, une succession de décisions particulièrement lourdes de conséquences :

- la fermeture d'une classe à Retournac en 2023,
- la fermeture de deux classes à Retournac et Yssingeaux en 2024 ;
- la fermeture d'une classe à Retournac en 2025 ;
- en 2026, la fermeture d'une classe à Recharinges entraînant la disparition de cette école, ainsi que la suppression de trois classes au collège Jean Monnet de Yssingeaux et au collège Boris Vian de Retournac ;

Considérant que cette accumulation de fermetures fragilise progressivement l'offre éducative du territoire et nourrit une inquiétude légitime des élus, des équipes éducatives, des familles et des habitants ;

Considérant que les Sucs constituent un territoire de moyenne montagne, à dominante rurale, dont la géographie, les distances et la dispersion de l'habitat ne permettent pas d'envisager les regroupements scolaires selon les mêmes critères que dans des secteurs plus urbanisés ;

Considérant que l'école est un service public essentiel participant directement à l'aménagement équilibré du territoire, à son attractivité, au maintien des familles et à la vitalité des communes rurales ;

Considérant que la diminution des effectifs peut également être regardée comme une opportunité d'améliorer les conditions d'encadrement, d'accompagnement et de réussite des élèves, plutôt que comme le seul fondement d'une réduction des moyens ;

Le Conseil communautaire des Sucs apporte son soutien à l'ensemble des maires et des communes concernées par ces fermetures,

Le Conseil communautaire des Sucs appelle en complément :

- ***à prendre en compte les spécificités géographiques, rurales et de moyenne montagne de notre territoire, ainsi que les efforts déjà consentis ces dernières années,***
- ***à la prise en compte de ces critères d'appréciation afin de préserver une offre scolaire de proximité, indispensable à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et à l'avenir de nos communes.***
- ***à inviter la Direction académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Loire ainsi que le Rectorat à porter un regard particulier sur le territoire des Sucs lors de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2027.***

Pour le conseil communautaire,
Son Président,
Arthur LIOGIER